

Je voudrais également féliciter le gouvernement au sujet du bureau du Vérificateur général. J'aimerais reformuler cela. Je ne veux pas féliciter le gouvernement, mais plutôt le Vérificateur général et son bureau des vérifications exhaustives qui ont été faites au cours des deux dernières années financières dans certains ministères. Ce bureau n'a certainement pas assez de personnel pour analyser tous les ministères en une même année, mais je crois qu'il en a examiné six par an au cours des deux dernières années, ce qui donne un total de douze ministères. Cette vérification exhaustive fournit aux députés des renseignements à partir desquels ils peuvent examiner ces ministères afin de déterminer s'ils sont efficaces, responsables devant le public et si leur travail correspond aux désirs de la population canadienne.

Pour conclure, je voudrais demander au gouvernement de cesser de blâmer les fonctionnaires comme il l'a si souvent fait, tout comme les députés du parti conservateur qui les rendent responsables de l'incompétence du gouvernement. Il est très facile de s'en prendre aux employés de la Fonction publique, mais ils ne sont pas vraiment à blâmer dans bien des domaines où le gouvernement s'est montré moins responsable et moins efficace qu'il n'aurait dû. Le véritable problème, c'est l'incompétence des politiciens et la mauvaise gestion. Je pense que le Vérificateur général l'a confirmé encore une fois dans son dernier rapport.

Le rapport de 1978-1979 du Vérificateur général contenait une affirmation tout à fait frappante, à savoir que les gestionnaires ont perdu le contrôle des dépenses du gouvernement. Les autres facteurs que j'ai mentionnés, comme l'imputabilité, sont reliés à ce problème de mauvaise gestion même si les journaux ne l'ont pas présenté ainsi. La presse semble insister sur le fait que ce sont les employés de la Fonction publique qui se sont montrés inefficaces et, bien que les conservateurs se soient ralliés aux défenseurs des fonctionnaires, ils ne manquent de les houspiller à l'occasion quand ils y trouvent leur avantage. M. Macdonell a été très précis sur ce point, il a admis au comité des comptes publics que ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont à blâmer, mais bien le gouvernement et les mauvais gestionnaires qui les dirigent.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer le souhait que les conservateurs permettront à ce bill d'être renvoyé ce soir au comité plénier pour que nous puissions adopter ces changements dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. J'espère que le prochain orateur du parti conservateur ne se laissera pas emporter par le feu de l'éloquence et que l'on pourra adopter cette mesure nécessaire.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je promets au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) de ne pas me laisser emporter par ma verbosité.

Je ne pense pas qu'il vaille la peine d'établir à qui revient le mérite de telle ou telle mesure du moment qu'elle sert les intérêts du public. Voilà pourquoi, le député ne m'entendra pas exposer en détail à qui doit revenir le mérite d'avoir présenté ce bill. J'espère que les députés à mon extrême gauche auront la même attitude afin qu'à l'avenir, lorsqu'on présentera des

bills à la Chambre, on parle un peu de leurs mérites propres au lieu de se lancer dans des discours politiques verbeux.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur l'analyse détaillée des conséquences de cette mesure que mon honorable ami de Vancouver Quadra (M. Clarke) a si bien présentée. Je signalerai simplement qu'une fois cette loi adoptée, la suppression d'un actif purement fictif, va faire sensiblement augmenter la dette du gouvernement du Canada. En fait, elle augmentera de 4.478 milliards.

J'ai l'intention d'aborder uniquement une des dispositions du bill, celle de l'article 7 qui concerne le solde impayé, capital et intérêts, au 31 mars 1981, des prêts consentis à Radio-Canada. Ces prêts sont consentis à la Société Radio-Canada par Sa Majesté en vertu des autorisations énumérées à l'Annexe 5. Elles sont radiées des Comptes du Canada et, selon les termes de cet article, la Société Radio-Canada est relevée de toute obligation de rembourser le principal et d'acquitter les intérêts. L'Annexe 5 donne une liste assez longue des prêts consentis à la société depuis la première avance de juin 1964, jusqu'à celle du 19 mars 1974.

● (2110)

Au début, la perspective de remettre des prêts pour une période qui ne s'était pas encore terminée m'inquiétait quelque peu. A mon avis, on s'en tire uniquement grâce à l'inscription en annexe qui, je suppose, sans avoir examiné les arrêtés en conseil prévoyant ces prêts, ne devait pas être pour une période indéfinie, de sorte que plusieurs centaines de millions de dollars peuvent encore être accordés et remis avant que la Société Radio-Canada ait effectivement touché ces sommes. Mais, l'étude des comptes publics du Canada de 1979 nous permet de constater, à la page 2.13, le montant exact de la remise à la Société Radio-Canada. Il s'agit de 198 millions de dollars, somme assez considérable, on en conviendra.

La Chambre devrait se demander s'il convient de décider que les remises de prêts et des engagements des sociétés de la Couronne et d'autres «actifs» du gouvernement du Canada devraient être supprimées comme actifs. Je ne parlerai pas des autres questions précises et des sommes citées dans le bill C-22 mais je m'en tiendrai uniquement à cet exemple.

Par conséquent, il convient de se demander: cette somme de 198 millions de dollars, est-elle remise parce que Radio-Canada ne peut pas la rembourser? Je l'ignore et j'espère, dans les comités où je siège, avoir l'occasion de découvrir comment Radio-Canada a pu accumuler une telle dette qu'elle compte bien ne pas rembourser tout en ayant une dette annuelle remboursée par les contribuables du Canada et qui s'élève certainement à 450 millions de dollars en 1979, somme qui équivaut presque à un demi-milliard dollars, et cela à une époque où un concurrent du secteur privé qui n'aurait pas, comme Radio-Canada, l'avantage d'avoir un matériel et des installations acquises et payées par les contribuables du Canada, pourrait non seulement mener à bien l'entreprise mais encore le faire sans avoir constamment, comme la Société Radio-Canada, à tendre la main vers les contribuables qui par l'entremise de leur gouvernement sont obligés de lui faire des largesses.